



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 octobre 2001

Original: français

---

**Assemblée générale  
Cinquante-sixième session  
Point 166 de l'ordre du jour  
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 24 octobre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Sénégal auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte de la Déclaration de Dakar contre le terrorisme (voir annexe), adoptée lors de la Conférence africaine sur le terrorisme, qui s'est tenue le 17 octobre 2001 à Dakar, à l'initiative de Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Papa Louis **Fall**



**Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants des pays ci-après :

1. Algérie
2. Bénin
3. Burkina Faso
4. Burundi
5. Cap-Vert
6. Cameroun
7. Comores
8. Côte d'Ivoire
9. Djibouti
10. Égypte
11. Gabon
12. Gambie
13. Ghana
14. Guinée-Bissau
15. Guinée équatoriale
16. Libye
17. Mali
18. Maroc
19. Mauritanie
20. Nigéria
21. Ouganda
22. Sénégal
23. Soudan
24. Sierra Leone
25. Tchad
26. Togo
27. Tunisie

*Réunis à Dakar le 17 octobre 2001,*

*Profondément préoccupés* par le développement du terrorisme qui constitue toujours une atteinte inacceptable aux droits humains fondamentaux, à la démocratie et une menace à la paix et à la sécurité internationales,

*Consternés* par l'ampleur et la gravité des actions terroristes partout dans le monde, y compris celles qui ont eu lieu aux États-Unis le 11 septembre 2001,

*Désireux* d'exprimer notre solidarité et de présenter nos condoléances aux États-Unis d'Amérique pour la tragédie du 11 septembre 2001,

*Convaincus* de la nécessité de faire de l'Afrique un continent exempt de tout acte terroriste et de soutien au terrorisme, sans aucune restriction liée à des considérations d'ordre politique, philosophique, idéologique, racial, ethnique, religieux ou autres,

*Considérant* les Conventions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine relatives à la lutte contre le terrorisme ainsi que les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 1368 du 12 septembre 2001 et 1373 du 28 septembre 2001 du Conseil de sécurité,

*Désireux* de renforcer la coopération et la coordination entre États dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, qu'il soit le fait d'individus, de groupes ou d'États,

*Condammons énergiquement* toute acte de terrorisme sur le continent africain ou sur toute autre partie du monde;

*Invitons* tous les pays africains à faire diligence pour ratifier la Convention de l'OUA relative à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et les instruments similaires de l'ONU et à prendre les mesures juridiques, diplomatiques, financières et autres pour lutter contre le terrorisme aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial;

*Recommandons* à l'OUA de convoquer un sommet extraordinaire pour évaluer les progrès réalisés jusqu'ici en Afrique dans la lutte contre le terrorisme et de veiller à ce que les événements consécutifs à la journée du 11 septembre 2001 ainsi que leurs conséquences aient le moins d'impact possible sur le développement de l'Afrique, en particulier sur la mise en oeuvre de la Nouvelle Initiative africaine.

*Considérons* l'ensemble des propositions de la Rencontre de Dakar comme des acquis importants destinés à préparer et enrichir les discussions devant avoir lieu, dans les meilleurs délais, sur la prévention et la lutte contre le terrorisme;

*Prenons note*, à cet effet, du projet de pacte élaboré et proposé par le Sénégal, ainsi que des réflexions et propositions émises lors de la Rencontre, qui seront mis à la disposition de l'OUA, en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention, en concertation avec les États parties, conformément aux dispositions de l'article 21 de ladite Convention;

*Félicitons*, enfin, S. E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, pour son initiative opportune qui a permis une large concertation et une prise de position commune, à un très haut niveau, des États africains représentés, contre le terrorisme et pour la paix et la sécurité en Afrique.

Fait à Dakar, le 17 octobre 2001.

---